

Rencontre du 16 juin 2015 - Préfecture de la région d'Ile-de-France

Programme d'investissements d'avenir

Innovation urbaine

Accompagnement des candidatures franciliennes



PIA Innovation urbaine

Accompagnement des candidatures franciliennes

Programme d'Investissements d'avenir (PIA)

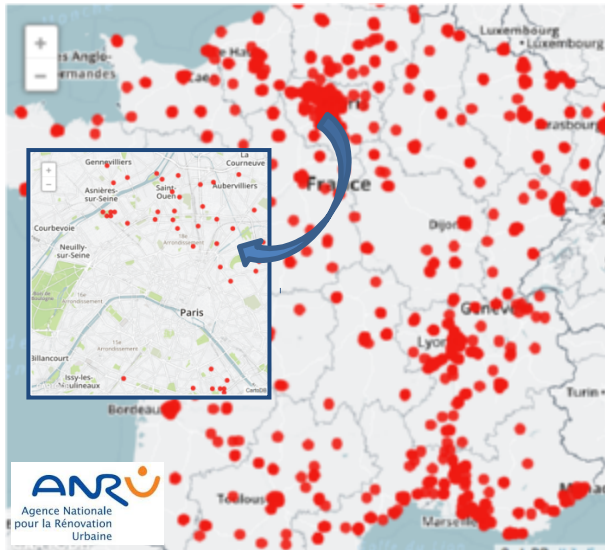
- le PIA 2 élargit les moyens, les outils et les interventions du PIA 1.
- 2 grands types de PIA relatifs à l'innovation urbaine:
 - Les PIA centrés sur la R&D, l'expérimentation à l'échelle d'objets et de procédés, avec une entrée « entreprises » clé.
 - Opérateur principal: ADEME
 - **Les PIA centrés sur des projets de territoires**, à l'échelle de morceaux de ville, avec une implication majeure des « Collectivités »
cf. page suivante
 - Opérateurs : CDC, ANRU

PIA Innovation urbaine

Accompagnement des candidatures franciliennes

Ville durable et solidaire :

Un outil pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)



250 M€ PIA à investir en fonds propres par l'ANRU – réflexion en cours pour un partenariat avec la CDC

➤ Eligibles: 1 500 QPV

71M€ de subventions PIA

➤ Eligibles: 216 quartiers d'intérêt national (NPNRU)

➤ **15 à 20 quartiers seront sélectionnés**

Plus de 50% de la population du quartier vivant avec moins de 11250€ par an

PIA Innovation urbaine

Accompagnement des candidatures franciliennes

Ville durable et solidaire :

Un outil pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)



250 M€ PIA à investir en fonds propres par l'ANRU – réflexion en cours pour un partenariat avec la CDC

➤ Eligibles: 1 500 QPV

- Enjeux : mobiliser des co-investisseurs // maturité du marché
- Ensemble d'opérations de diversification et de densification, au sein d'un quartier : tertiaire, commerces, résidences étudiantes,



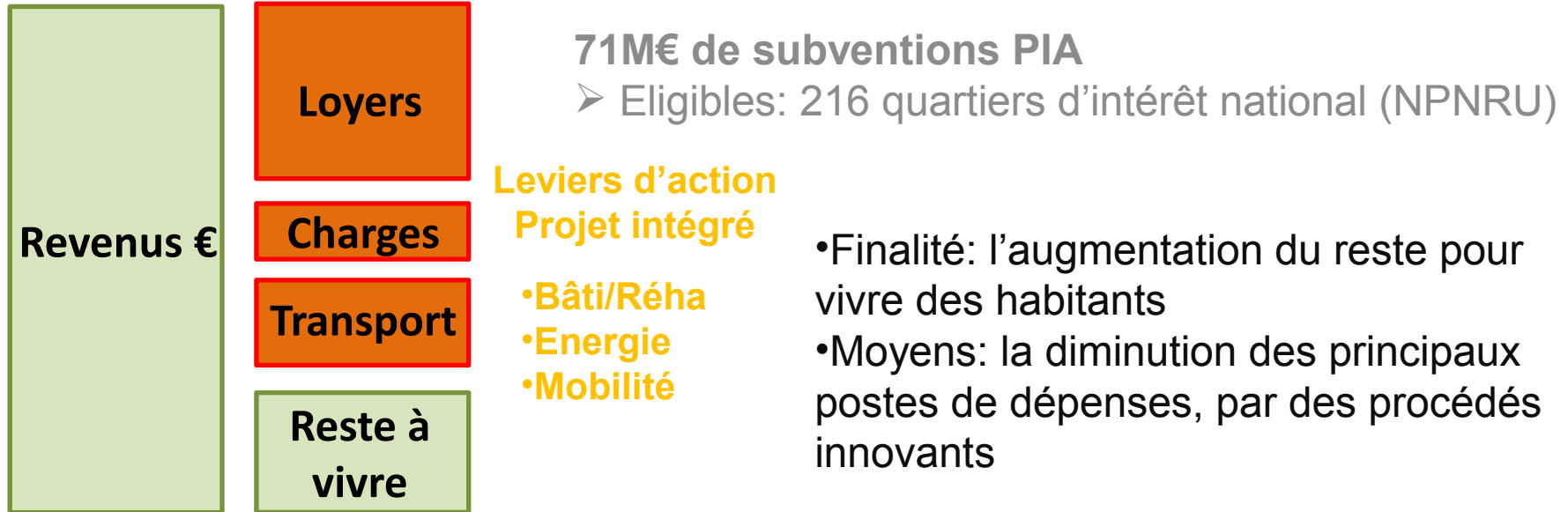
Diversification et densification

PIA Innovation urbaine

Accompagnement des candidatures franciliennes

Ville durable et solidaire :

Un outil pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)



PIA Innovation urbaine

Accompagnement des candidatures franciliennes

Projets territoriaux intégrés pour la transition énergétique :
Un outil pour les PME des TEPCV (territoires à énergie positive pour la croissance verte)

➤ 40M€ de prêts à des PME, opérés par la CDC, dans le cadre des projets des collectivités lauréates de l'appel à projet TEPCV.

•Enjeux: professionnalisation de filières et complémentarité avec les subventions aux collectivités

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la
CROISSANCE VERTE

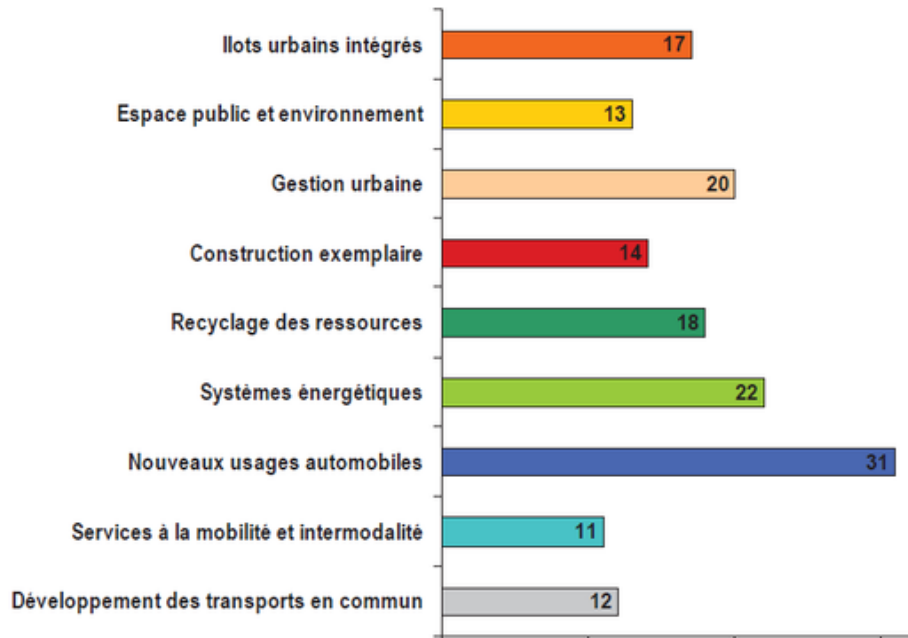
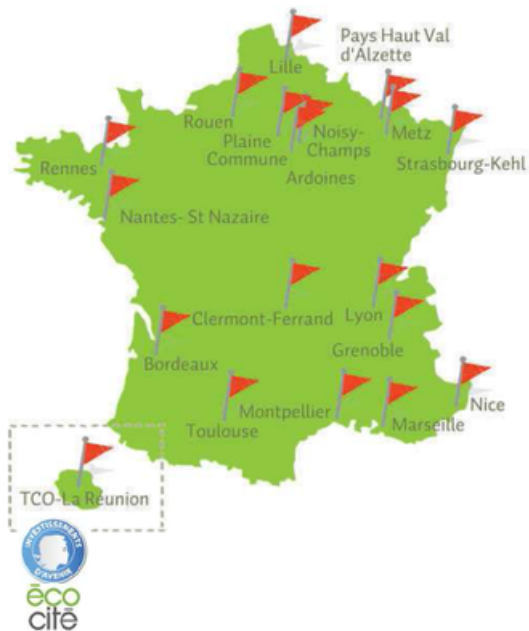
Eclairage Intelligent / Smart city



PIA Innovation urbaine

Accompagnement des candidatures franciliennes

Ville de demain : 668M€ en 2 tranches 2010-2014/2015-2020
Un outil pour accompagner et renforcer les Ecocités



PIA Innovation urbaine

Accompagnement des candidatures franciliennes

Exemples de projets soutenus



Ecole Chengdu (Montpellier)



Parc des Aygaldes (Marseille)



La Cavaletade (Toulouse)



Gestion des déchets (Rouen)



Tour Elithis (Strasbourg)

PIA Innovation urbaine

Accompagnement des candidatures franciliennes

Ville de demain – Tranche 2 : Un outil pour les métropoles

Subventions aux Maîtres d'ouvrage publics

- Grandes villes: périmètres opérationnels des 19 écocités, et autres métropoles
- Démonstrateurs / sites pilotes d'innovation urbaine

176M€



Prises de participations dans des projets avec des co-investisseurs privés,
au sein des périmètres éligibles de ces grandes villes,

110M€



Fonds d'amorçage de Startup « smart city » **50M€**

bpifrance

Ville de demain – Tranche 2



écocitē



PIA Innovation urbaine

Accompagnement des candidatures franciliennes

Ville de demain : principales caractéristiques de la 2nde tranche

- ❑ Maintien des objectifs du Programme :
 - cofinancer des **projets démonstrateurs et exemplaires**
 - favoriser l'**évolution des usages** et des **pratiques urbaines**
 - développer une **ville attractive** et résiliente, qui utilise de façon responsable les ressources et préserve la cohésion sociale et assurant le bien être

INVESTISSEMENTS D'AVENIR



336M€: 176M€ de subventions, 160M€ de prises de participation



écocitē



Le cahier des charges
« Ville de demain Tranche 2 »
approuvé par **arrêté du 16 mars 2015**

PIA Innovation urbaine

Accompagnement des candidatures franciliennes

Ville de demain : principales caractéristiques de la 2nde tranche

❑ **Simplification pour accélérer et faciliter la mise en œuvre des projets :**

- engagement financier sur un plan d'actions dont la maturité est forte: contractualisation sous 6 mois et démarrage physique sous 2 ans.
- délégation de pouvoirs aux comités opérationnels de financement pour raccourcir les circuits de décision

❑ **Ouvertures territoriale et thématique** pour promouvoir des villes durables :

- Éligibilité de toutes les métropoles et futures métropoles
- ouverture de nouveaux périmètres opérationnels dans les Ecocités
- ouverture forte aux entreprises encouragées explicitement à candidater
- encouragement au décloisonnement sectoriel, aux innovations d'usage, de mode opératoire et de modèle économique

❑ **Structuration** pour renforcer les écosystèmes de l'innovation urbaine :

- prises de participation dans des start-up de la ville durable, valorisation des projets accompagnés et préparation de l'évaluation

PIA Innovation urbaine

Accompagnement des candidatures franciliennes

Ville de demain 2nde tranche

pour le Grand Paris, un enjeu, une opportunité, une échéance

- ❑ L'enjeu d'une **métropole durable** inscrite dans un réseau international, construite autour de **projets ambitieux et structurants à l'échelle du Grand Paris**,
- ❑ L'opportunité de **bénéficier de financements conséquents** et de l'expertise capitalisée depuis 2010 (336M€ au niveau national)
- ❑ L'échéance du programme à respecter: une sélection à opérer dans les projets présentés au regard de leur **maturité**

- 1. Projets innovants potentiels /cohérence CPER – Grand Paris - OIN, maturité, impact.*
- 2. Portages opérationnels efficaces*
- 3. Pilotage francilien lisible et simple de Ville de demain*

Ville de demain
Modalités de mise en œuvre et de
financement

PIA Innovation urbaine

Accompagnement des candidatures franciliennes

Financements : sous quelles formes ?

❑ **Tranche 2 (2015-2017) : 336 M€**

```
graph LR; A[336 M€] --> B[176 M€ de subventions]; A --> C[160 M€ de prises de participation];
```

176 M€ de subventions

160 M€ de prises de participation

❑ **Subventions d'investissement aux collectivités et acteurs privés :**

- subvention entre 10% et 35% du montant HT de l'investissement éligible
- règles spécifiques pour le bâti neuf et rénové

❑ **Subventions d'ingénierie aux collectivités et acteurs privés :**

- taux plafonné à 50% du montant TTC de l'assiette éligible
- possibilité de financement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage publique

❑ **Prises de participation minoritaires et en investisseur avisé :**

- dans des structures de projets territorialisés : montant de participation inférieur à 50% du montant total des fonds propres de la structure
- dans des start-up

PIA Innovation urbaine

Accompagnement des candidatures franciliennes

Des thèmes d'intervention étendus

□ Une liste non limitative de thèmes :

- le Cahier des charges donne des exemples
- L'innovation est notamment ouverte aux usages et au « numérique »



■ Conception urbaine et environnement

- gestion de chantiers innovante/ gestion des déchets
- aménagement exemplaire en termes d'appropriation d'espaces et de transformation urbaine
- biodiversité (corridors écologiques, etc.)

■ Bâtiments et usages

- procédés constructifs ou méthodologiques innovants, appropriation par les usagers
- rénovation énergétique à haute performance

■ Energie et réseaux

- smart grids, smart metering
- accompagnement des utilisateurs

■ Mobilités

- modes de déplacement alternatifs et interopérabilité
- systèmes d'information en temps réel

■ Services urbains innovants

- gestion intelligente des réseaux publics (éclairage, assainissement, distribution d'eau, déplacements...)
- systèmes d'aide et de maintien à domicile

PIA Innovation urbaine

Accompagnement des candidatures franciliennes

Un niveau d'innovation et de maturité élevé

- ❑ **Les actions susceptibles d'être financées doivent :**
 - répondre à un objectif de sobriété énergétique
 - répondre à un haut niveau de performance environnementale et/ou d'innovation
 - viser à améliorer la qualité d'usage dans le respect de coûts maîtrisés
 - relever d'une pratique peu diffusée en France
 - avoir un fort caractère démonstrateur et reproductible
 - s'inscrire dans une démarche d'évaluation

- ❑ **Les actions doivent présenter une forte maturité :**
 - démarrage physique dans un délai de 2 ans à compter de la contractualisation (1 an pour l'ingénierie)

PIA Innovation urbaine

Accompagnement des candidatures franciliennes

Des processus simplifiés

- ❑ **Engagement financier au bénéfice des plans d'actions :**
 - pour les actions suffisamment renseignées
- ❑ **Décisions de financement déléguées au niveau régional :**
 - aux Comités opérationnels de financement (COF)
 - pour les subventions d'investissement < 1 M€
 - pour les subventions d'ingénierie < 100 k€
- ❑ **Possibilité de dépôt en continu des dossiers :**
 - dossier global pour le 25 septembre 2015
 - possibilité de dépôt avant (à titre exceptionnel) et après cette date (jusqu'à fin septembre 2017)
- ❑ **Réduction du délai de contractualisation :**
 - délai de 6 mois maximum entre l'obtention d'un dossier complet pour une action et sa contractualisation

PIA Innovation urbaine

Accompagnement des candidatures franciliennes

Une caractéristique de la 2^{nde} tranche :

Structuration des écosystèmes d'innovation urbaine

Création d'un fonds d'investissement pour les Start-up « Smart city » :

- destiné à investir dans le capital de PME qui innovent dans le domaine de la ville durable
- doté de 50 M€
- géré par BPIfrance
- par avenant à la convention « Ville de demain » signée en 2010 entre l'Etat et la CDC

Valorisation des projets accompagnés et préparation de l'évaluation :

- animation d'ateliers Ecocités
- boîte à outils de capitalisation
- anticipation de l'évaluation

Ecocité – Ville de demain

Les enjeux franciliens



PIA Innovation urbaine

Accompagnement des candidatures franciliennes

Écocité des Grandes Ardoines :

Portage : EPA ORSA et villes de Vitry et Choisy,
2014 : entrée de la CASA dans la démarche

Grandes Ardoines : 170 000 habitants et 50 000 emplois



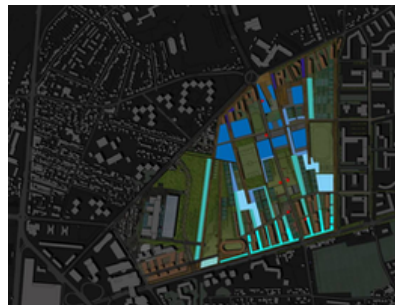
Actions financées en tranche 1:	Description	Maître d'ouvrage	Aide
Etude plateforme fluviale Ardoines	350 ha en mutation, gestion déblais chantier/ approvisionnements	EPA ORSA	83720 € ingénierie
Médiathèque	Bâtiment à haute performance énergétique, innovation sur la démarche et architecture	Ville de Choisy-le-Roi	21 411 € ingénierie 1,035 M€ investissements (assiette 8 M€)
AMO développement durable	Mise en place d'un système d'évaluation territoriale	EPA ORSA	75348 € ingénierie

PIA Innovation urbaine

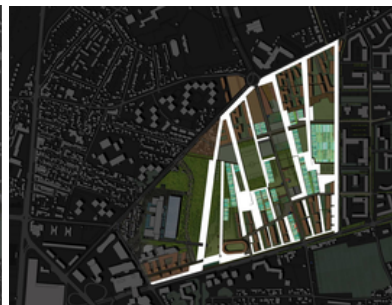
Accompagnement des candidatures franciliennes

Écocité Plaine Commune :

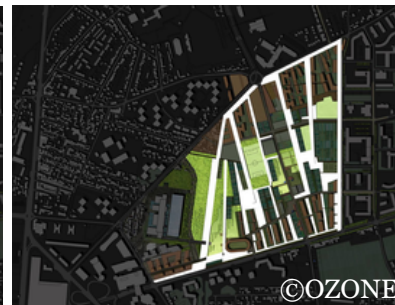
Portage : CA Plaine Commune
9 communes de Seine-Saint-Denis
47 km² et 410 000 habitants



Gestion alternative des EP



Jardin et espace dédié au maraîchage



Espaces verts ouverts

©OZONE

Actions financées tranche 1 :

Actions	Description	Maître d'ouvrage	Aide
Gestion innovante de l'eau	Quartier des Tartres : objectif zéro rejet	CA Plaine Commune	2,66 M€ investissement (assiette 7,6M€)
Centrales de mobilité à haut niveau de service	Ecoquartier fluvial Ile-Saint-Denis	CA Plaine Commune	1,47 M€ investissement (assiette 7,45 M€)

PIA Innovation urbaine

Accompagnement des candidatures franciliennes

Des dynamiques territoriales à soutenir

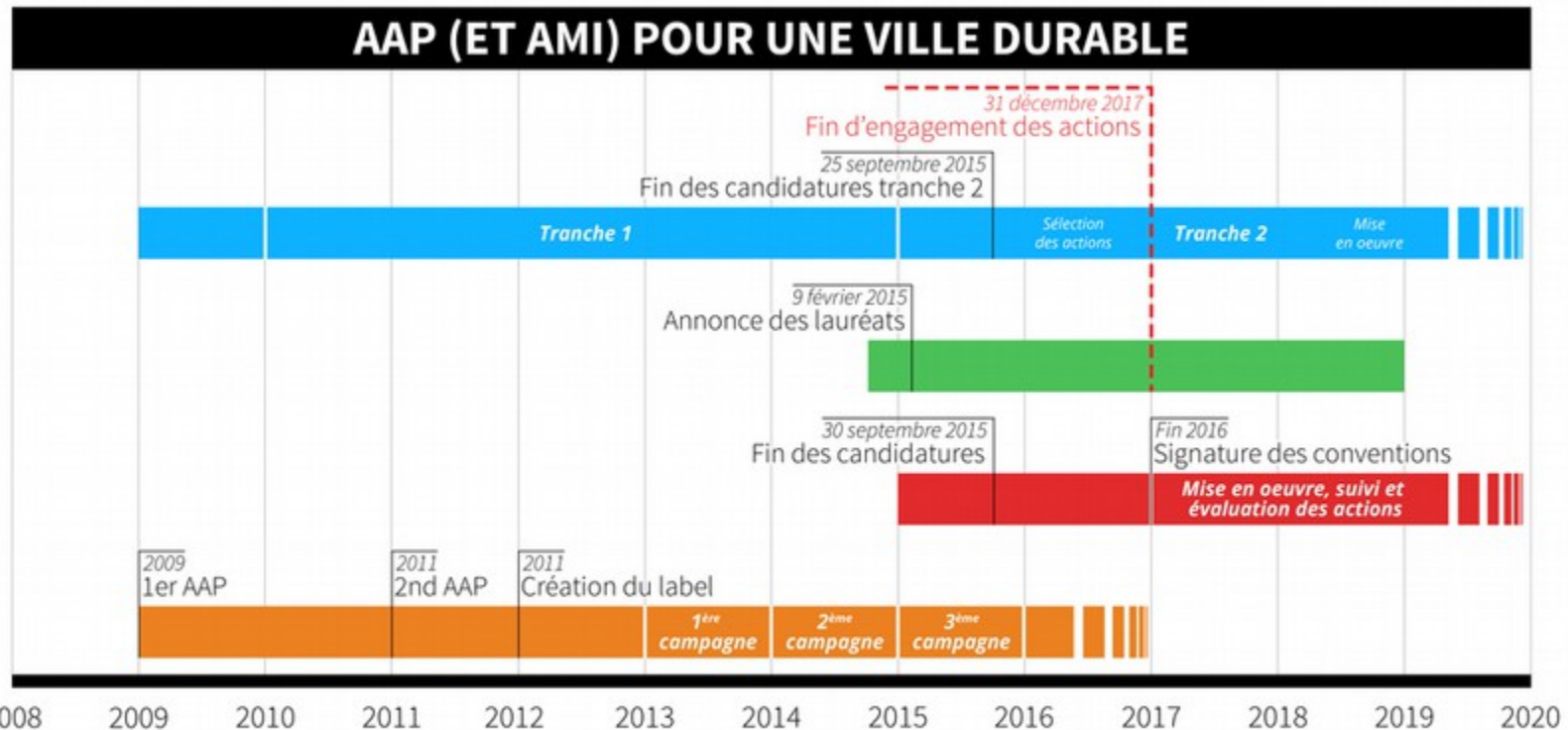
dans une logique de projet : vers le **développement de filières vertes** pour la transition écologique et énergétique de l'Ile-de-France et pour l'emploi dans le cadre des **plans de mobilisation lancés par le Premier ministre**, et en lien avec le **CPER** : enjeu de reproductibilité de l'innovation

faire la **carte des projets en cours**, en identifiant les différentes échelles et les moyens d'actions, selon des aspects temporels, spatiaux et thématiques

accompagner les actions qui auront un **fort effet d'entraînement** pour la métropole

PIA Innovation urbaine

Accompagnement des candidatures franciliennes



AAP : Appel à projets

AMI : Appel à manifestation d'intérêt

TEPCV : Territoires à énergie positive pour la croissance verte

Rencontre du 16 juin 2015

PIA Innovation urbaine

Accompagnement des candidatures franciliennes

Peuvent être candidats :

- les institutions compétentes en matière de planification stratégique d'urbanisme et d'aménagement
- les établissements publics de l'Etat (mission principale : favoriser l'aménagement)
- les collectivités territoriales de plus de 100 000 habitants ayant vocation à intégrer la Métropole du Grand Paris
- les EPCI ayant vocation à accueillir les gares du Grand Paris Express,
- les territoires franciliens couverts par des opérations d'intérêt national (OIN) existantes ou en réflexion

PIA Innovation urbaine

Accompagnement des candidatures franciliennes

Portage des candidatures

parvenir à **fédérer les acteurs de l'innovation urbaine** à la bonne échelle de réflexion (Grand Paris)

besoin d'un **engagement des élus**, garants de la dynamique des territoires

inciter la **candidature des opérateurs** d'aménagement ou de réseaux (transport, eaux, énergies)

privilégier **l'opérationnel** : projets d'aménagement mais aussi services urbains, gestion des chantiers, des déchets, logistique urbaine...

PIA Innovation urbaine

Accompagnement des candidatures franciliennes

Un dispositif bien coordonné

les opérateurs financiers de l'Etat : CGI, CDC, ANRU, ADEME

les services de l'Etat : DRI des MEDDE / MELTR, DT/DDT, DIRECCTE...

les opérateurs de l'aménagement, aux côtés des collectivités

sont disponibles pour travailler avec chaque territoire candidat à ces appels à projets

Rencontre du 16 juin 2015 - Préfecture de la région d'Ile-de-France

